



COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, les membres du comité syndical, se sont réunis en mairie sous la présidence de Madame Gaëlle FAGNEN, Présidente.

Titulaires | Madame Gaëlle FAGNEN, Monsieur Yannick POT, Monsieur Jean-Claude RETAUX, Monsieur Denis BERTIN, Monsieur Gilles MENARD, Madame Nathalie SAJAN, Madame Françoise MARGUERITE-BARBEITO, Madame Christine PHILIPPEAU

Titulaires absents excusés | Monsieur Emmanuel GIRARD, Madame Fany GARCION

Procuration | Madame Fany GARCION donne procuration à Monsieur Philippe LE ROUX

Suppléant présent | Monsieur Philippe LE ROUX suppléant de Madame Fany GARCION

Suppléants absents excusés | Madame Sophie LAMBERT, Madame Mireille DENIAU, Madame DESMARS Delphine

Secrétaire de séance | Madame Nathalie SAJAN

Date de convocation | 26 février 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 10

VOTE | 9

PRESENTS | 8 Titulaires

1 suppléant Granville

Quorum atteint

2025-03-3 CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

Exposé :

Le centre de gestion a créé au 1er janvier 2006 un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales de la Manche. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Aussi Madame la Présidente propose de bénéficier de cette prestation de médecine de prévention qui est proposée aux collectivités.

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique ;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un service de médecine préventive pour le suivi des agents ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-255001471-20250324-2025-3-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la présidente à conclure la convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive auprès du Centre de Gestion de la Manche,
- De prévoir les crédits correspondants au budget du comité syndical dont le montant de la cotisation forfaitaire annuelle par agent est fixé par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

VOTE

Pour | unanimité 9

PJ : convention et règlement de service

Fait et délibéré à Donville-les-Bains, le 17/03/2025
Madame la Présidente,

Gaëlle FAGNEN



La secrétaire de séance
Nathalie SAJAN

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "N. Sajan".

Publication ou notification du : 24/03/2025
Acte rendu exécutoire après
transmission
En Sous-préfecture le : 24/03/2025
Madame la Présidente,
Gaëlle FAGNEN

